

Message à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcin du Québec

AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT LE *SENECAVIRUS A*

Centres de rassemblement contaminés au Senecavirus A (SVA)

L'EQSP a été avisée qu'un troisième centre de rassemblement de porcs de l'Ontario a été suspendu temporairement par le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) de toute exportation de porcs et truies de réforme vers des abattoirs américains à cause de lésions vésiculaires associées au SVA.

Dans certains cas, les animaux expédiés aux États-Unis ou présents dans des centres de rassemblement en Ontario provenaient du Québec. L'ACIA mène habituellement une enquête qui peut impliquer des contacts directs avec les propriétaires des animaux pour valider la présence de signes cliniques ou non sur les sites de production concernés.

Pour le moment, il ne semble pas y avoir de cas sur des sites de production au Québec, mais le virus peut circuler dans des centres de rassemblement du Québec.

Recommandations

L'EQSP invite tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise en contact avec des porcs à être particulièrement vigilants face à cette maladie et à s'assurer d'une biosécurité rigoureuse en tout temps. **Les éleveurs doivent s'assurer avec leur transporteur que toute remorque de transport en contact avec des centres de rassemblement de porcs soit lavée, désinfectée et séchée avant de récupérer des porcs à leur site de production. Les éleveurs qui livrent eux-mêmes leurs animaux de réforme à des centres de rassemblement devraient toujours les considérer comme potentiellement infectés à la diarrhée épidémique porcine (DEP), au deltacoronavirus porcin (DCVP) ou au SVA et par conséquent devrait laver, désinfecter et sécher leur véhicule de transport à chaque livraison.**

Les propriétaires de porcs et de centres de rassemblement sont appelés à être vigilants et surveiller régulièrement leurs animaux afin de signaler rapidement toute suspicion. Si le SVA ou tout autre maladie vésiculeuse est suspectée, il est obligatoire de le signaler immédiatement à votre vétérinaire, à l'ACIA (bureau de votre région) et au MAPAQ (1-866-ANIMAUX). **Il est aussi primordial de ne pas déplacer de porcs tant que la situation n'aura pas été clarifiée sachant que toute détection à un abattoir aura vraisemblablement des perturbations sur l'abattage et le commerce, le temps d'obtenir les résultats du diagnostic.**

Nous vous invitons à consulter la fiche d'information de l'EQSP sur cette maladie qui est en pièce jointe de ce message. La fiche peut aussi être consultée sur le site des Éleveurs de porcs du Québec en [cliquant ici](#).